



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21/03/2026**

N° 2026-030

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	15
Pouvoirs	0
Suffrages exprimés	15

Vote pour	15
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, se sont réunis en séance d'installation du conseil municipal à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur Philippe HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 16/03/2026

PRÉSENTS : Mmes et MM. AIME-LEWIS – AUDIBERT – BERENGER – BERNARD BIZET – BUCARO – DALIBARD – GARDENQ – HEURA – PIROUD – RICHARD – SALINE – SION – SNITSELAAR – YACOUB

Secrétaire de séance : M. BUCARO

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
Election des membres**

Le Maire,

Indique que l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la commission d'appel d'offres (CAO) d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Le Maire **précise** que le vote a lieu à bulletin secret et que les bulletins de vote doivent être **écrits sur papier blanc et déposés dans l'urne** après appel nominal des conseillers.

Il propose de désigner en tant qu'assesseur :

- BIZET Valérian
- GARDENQ Tommy

Il est constaté, après un appel à candidature, qu'une seule liste est proposée

- liste « CAO - Le Broc, notre avenir » :

Titulaires

- Daniel YACOUB
- Valérian BIZET
- Emmanuelle BERENGER

Suppléants

- Tommy GARDENQ
- Laura AIME-LEWIS
- Brigitte SION

AR Prefecture

006-210600250-20260321-2026_030-DE
Reçu le 24/03/2026
Publié le 24/03/2026

Le Maire Invite chaque conseiller, après appel de son nom, à remettre son bulletin de vote dans l'urne

Après dépouillement,

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue requise : 8

La liste « Le Broc, notre avenir » a obtenu : 15 Voix

Sont ainsi déclarés élus pour faire partie avec M. Le Maire, Président de droit, de la CAO à caractère permanent.

Titulaires

- Daniel YACOUB
- Valérian BIZET
- Emmanuelle BERENGER

Suppléants

- Tommy GARDENQ
- Laura AIME-LEWIS
- Brigitte SION

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,**

**Le Maire,
Philippe HEURA**

